



MAISONS DE LA
PROVIDENCE

“ACCOMPAGNER SUR LE CHEMIN DE LA VIE”

Aux familles et représentants de nos pensionnaires

29 décembre 2021

INFORMATION CORONAVIRUS N° 29

Par la présente, nous vous communiquons de nouvelles informations relatives à la vie au sein de nos Maisons, **applicables dès le lundi 3 janvier 2022.**

Face à l'évolution épidémiologique dans notre pays, en particulier due à l'arrivée et à la rapide propagation du variant Omicron qui est désormais dominant dans les nouvelles infections, le Service de la Santé Publique du Valais et l'Institut Central des Hôpitaux ont décidé d'introduire de nouvelles mesures.

Effectivement, cette situation est particulièrement sensible car elle risque de mettre en difficulté le fonctionnement d'institutions essentielles telle que la nôtre si, dans les jours à venir, le virus devait se propager vigoureusement au sein des membres de notre personnel et de nos résidents.

VISITES

Selon les dernières directives, les visites sont désormais autorisées selon les règles suivantes :

- **présentation d'un certificat COVID valide ainsi qu'une pièce d'identité** (3G autorisée : personnes vaccinées guéries ou testées) ;
Les tests rapides antigéniques pour les personnes se rendant dans un établissement de santé sont gratuits. Les personnes testées obtiendront une attestation COVID sans QR-Code qui sera valable uniquement dans les établissements médicaux sociaux.
- **maximum 3 personnes simultanées par résident**
- le port d'un masque fourni par l'institution dès l'entrée pour les adultes et les enfants **dès ≥ 12 ans** (recommandé dès l'âge de ≥ 5 ans)
- désinfection minutieuse des mains
- remplissage du formulaire de visite (1 par personne).

SORTIES DES RÉSIDENTS

Quelle que soit la durée, les sorties des résidents en famille sont désormais restreintes aux conditions suivantes :

- Le résident doit être **entièrement vacciné**, avec la dose booster si le dernier vaccin ou la dernière infection a eu lieu il y a plus de 4 mois.
- Chaque membre de la famille, âgé de plus de ≥ 12 ans, **doit effectuer un test rapide antigénique ou PCR avec un résultat négatif**, indépendamment du statut immunitaire (pas d'auto-test !)
- Au retour, le résident doit subir **une quarantaine jusqu'à un test PCR négatif au quatrième jour (J4).**

Avec le temps, nous avons appris que la situation épidémiologique pouvait rapidement évoluer et devons malheureusement, à chaque fois, adapter nos pratiques afin de limiter les conséquences. Comme vous, nous sommes conscients que le durcissement de ces mesures est une nouvelle étape à traverser.

Chères Familles, chers Visiteurs, nous tenons à vous remercier sincèrement pour votre précieuse collaboration et tout le soutien dont vous faites preuve au travers de vos remerciements, messages lors de vos passages au sein de nos Maisons.

A quelques heures de la nouvelle année, nous vous adressons nos meilleurs vœux, en espérant que 2022 soit placée sous le signe de la santé, du bonheur et de la sérénité retrouvée.



Avec nos chaleureuses salutations.

Contacts

Patrice Michaud – Directeur – 027 777 24 05 – patrice.michaud@emsprovidence.ch

Pierre-Louis Abbet – Directeur des soins – 027 777 24 61 – pierre-louis.abbet@emsprovidence.ch

Vous trouvez ci-après l'habituel tableau récapitulatif. **Le type de mesures doit cependant toujours être différencié entre les résidents immunisés et les résidents non-vaccinés.**

Types de mesures	Mesures pour les résidents immunisés**	Mesures pour les résidents non-vaccinés
Définitions	<ul style="list-style-type: none"> • 2G : personnes vaccinées ou guéries • 2G+ : personnes vaccinées/guéries dans les 4 derniers mois ou vaccinées / guéries qui présentent un test négatif • 3G : personnes vaccinées guéries ou testées 	
Port du masque par le résident	<ul style="list-style-type: none"> • Port du masque recommandé uniquement lors des soins de proximité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Port du masque recommandé
Activités collectives	<ul style="list-style-type: none"> • Activité nécessitant une participation active : <ul style="list-style-type: none"> - Groupe limité fixé par l'EMS • Activité passive (résidents assis avec respect des distances) : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre illimité 	<ul style="list-style-type: none"> • Activité nécessitant une participation active : <ul style="list-style-type: none"> - Groupe limité fixé par l'EMS - Port du masque requis • Activité passive (résidents assis avec respect des distances) : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre illimité (port du masque)
Sorties de résidents	<ul style="list-style-type: none"> • Promenades avec les proches à l'extérieur de l'EMS : <ul style="list-style-type: none"> - Respect des mesures de protection - Périmètre illimité • Sorties chez des proches ou ailleurs autorisées : <ul style="list-style-type: none"> - Respect des mesures de protection - Test négatif (PCR ou rapide antigénique) pour les membres de la famille de plus de 12 ans (pas d'auto-test) quel que soit le statut immunitaire - Contrôle quotidien des symptômes au retour du résident - Quarantaine au retour jusqu'à un test PCR négatif réalisé à J4 (J = jour / n° = nombre jours) 	<ul style="list-style-type: none"> • Promenades avec les proches à l'extérieur de l'EMS : <ul style="list-style-type: none"> - Respect des mesures de protection - Périmètre illimité • Sorties chez des proches ou ailleurs : non autorisées

Types de mesures	Mesures pour les résidents immunisés**	Mesures pour les résidents non-vaccinés
Visites	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation d'un certificat COVID valide ainsi qu'une pièce d'identité • Nombre de visiteurs simultanés par résident : 3 personnes (autorisées avec la 3G) • Durée et nombre de visites : illimités • Possible sans rendez-vous (à éviter les rassemblements de visiteurs) • Formulaire rempli et signé à chaque visite pour permettre le traçage (1 formulaire par personne) • Respect de toutes les autres mesures relatives aux visites (à l'entrée dans le bâtiment : désinfection des mains, port du masque fourni par les Maisons, recommandé dès l'âge de 5 ans) • Horaires des visites Montagnier et Orsières : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Libres sur toute la journée • La cafétéria est à nouveau ouverte au public dans le respect des ordonnances fédérales des restaurants. 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Collation ou repas avec les visiteurs autorisés : <ul style="list-style-type: none"> - 3 visiteurs au maximum - Lieu commun - Respect des règles de protection 	<ul style="list-style-type: none"> • Collation ou repas avec les visiteurs autorisés : <ul style="list-style-type: none"> - 3 visiteurs au maximum - Lieu isolé - Respect des règles de protection
Repas d'anniversaire	<ul style="list-style-type: none"> • Uniquement possible sous la forme mentionnée ci-dessus (3 visiteurs max.). 	
Nouvelles entrées	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle quotidien des symptômes • Pas de quarantaine • Test recommandé (*) 	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle quotidien des symptômes • Pas de quarantaine si tests (*) négatifs à J0, J3 et J7 (J = jour / n° = nbre jours)
(*) Tests (**) résidents immunisés	<ul style="list-style-type: none"> • Test antigénique rapide effectué au sein de l'EMS • Résident vacciné : avec la dose booster si le dernier vaccin (ou l'infection) a eu lieu il y a plus de 4 mois. • Résident ayant contracté la COVID-19 dans les 4 derniers mois. 	

Modifications par rapport à la précédente information.